

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260511-2026_06_02-DE



Nbre de Conseillers en exercice 15
présents 14
votants 14

OBJET : PROPOSITION DES
PERSONNES APPELEES A SIEGER A
LA COMMISSION COMMUNALE DES
IMPOTS DIRECTS (CCID)

DELIBERATION n° 2026-06-02

L'an deux mil vingt-six, le onze mai 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mai 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ; BOTTERO Aurélie ; GENAIN Jean-Pierre

ABSENTS-EXCUSES : COURJAUD Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Monsieur le Maire rappelle que Conformément au 1 de l' article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les commune de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires sera effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de 24 personnes.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents

DECIDE de nommer :

<u>Nom – Prénom TITULAIRES</u>		<u>Impositions directe locales</u>	<u>Nom – Prénom SUPPLÉANTS</u>		<u>Impositions directe locales</u>
1	SOPENA Patrice	TF	13	ADAM Jean-Paul	TF
2	PRINCE Bernard	TF	14	GENAIN Jean-Pierre	TF
3	CHASSIN Evelyne	TF	15	MATRAT Yves	TF
4	FEBVIN Marie-Pascale	TF	16	CHASSIN Franck	TF

5	DUFAU Michel	TF	17	Envoyé en préfecture le 18/05/2026 Reçu en préfecture le 18/05/2026 Publié le ID : 033-213301518-20260511-2026_06_02-DE		
6	LAMBERT Régine	TF	18			
7	HERAUD Jean-Marie	TF	19		DUPUY Elodie	TF
8	LIMOUZIN Sandrine	TF	20		GIRARD Anne	TF
9	LARRY Jérôme	TF	21		HERAUD Alain	TF
10	BONNET Laurent	TF	22		SAINT-GIRONS Xavier	TF
11	GANDRÉ Allain	TF	23		SALOMON Annie	TF
12	FERREIRA Manuel	TF	24		AUDAIRE Alain	TF

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme.
 En Mairie, le 18/05/2026

Affiché le : **18 MAI 2026**
 Transmis au représentant de l'état : **18 MAI 2026**

Le Maire
 J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
 Claudine HERAUD

